



n° 138 - Octobre 2011

Les zonages en unités urbaines et en aires urbaines 2010 Des pôles très denses, des couronnes d'influence très rurales

En 2010, les nouveaux zonages en unités urbaines et en aires urbaines témoignent pour la Champagne-Ardenne d'une faible extension des villes, mais d'un développement des espaces sous influence des douze grands et moyens pôles d'emploi. En dix ans, les douze grandes et moyennes aires de la région se sont ainsi étendues sur plus de 200 nouvelles communes. Malgré cette extension et dans un contexte démographique plutôt défavorable, cinq des douze aires régionales perdent des habitants en raison du dépeuplement de leur pôle. Seul le pôle troyen gagne de la population entre 1999 et 2008.

Dans la région, les couronnes d'influence des pôles d'emploi se singularisent par une faible densité de population en raison du caractère très rural des communes qui les composent. Au contraire, les grands pôles de Champagne-Ardenne comptent parmi les plus denses de France.

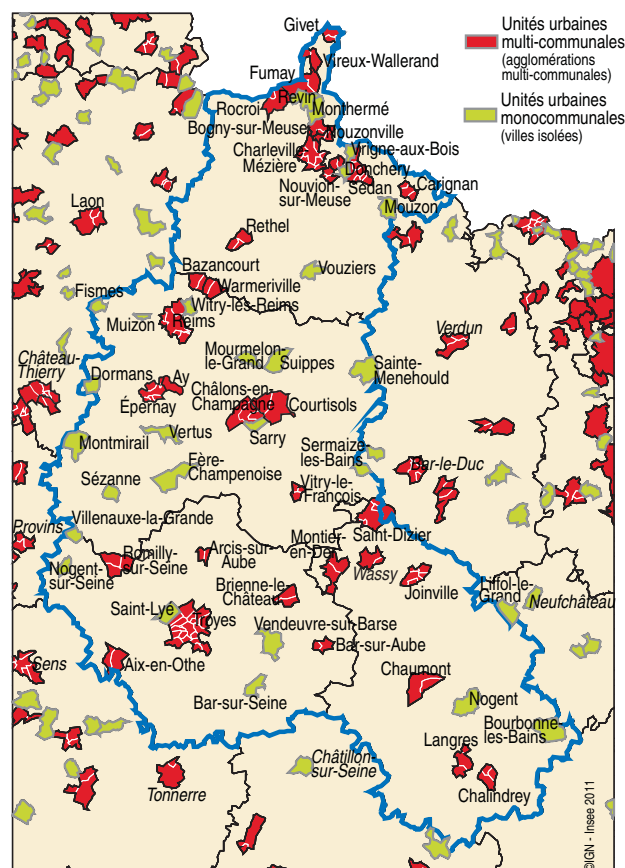
En 2010, la Champagne-Ardenne compte 58 unités urbaines, communes isolées ou ensembles de communes, sur le territoire desquelles se trouve une zone bâtie continue d'au moins 2 000 habitants. Selon cette définition, sur les 1 949 communes de la région, 146 sont urbaines. Ainsi, l'espace urbain regroupe 7 % des communes de Champagne-Ardenne, contre 19 % au niveau national, plaçant la région au 21^e rang des régions de France métropolitaine, devant le Limousin, dernier au classement, et juste derrière la Bourgogne.

Ces 146 communes couvrent 2 457 km² et accueillent

823 000 habitants, soit 10 % du territoire régional et 61 % de la population. En France de province, les communes urbaines occupent 21 % du territoire et regroupent 73 % de la population. En termes de surface, seuls la Bourgogne et le Limousin, avec 9 % de leur territoire urbanisé, se placent après la Cham-

www.insee.fr

Les unités urbaines 2010



Source : Insee, recensement de la population 2007

pagne-Ardenne. En termes de population, la région gagne six rangs, devant la Picardie, l'Auvergne, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes et le Limousin deux dernières au classement avec 55 % de population urbaine.

Parmi les 146 communes urbaines, 25 sont des villes isolées chacune formant à elle seule une unité urbaine et 121 sont regroupées en unités urbaines multi-communales ou agglomérations multi-communales.

Faible extension des villes

Entre 1999 et 2010, 13 communes rurales sont devenues urbaines. Parmi elles, quatre constituent deux nouvelles unités urbaines : grâce à de nouvelles constructions, Aix-en-Othe et Paisy-Cosdon constituent désormais une unité urbaine multi-communale ; il en est de même pour Bazancourt et Boulton-sur-Suippe. Les neuf autres communes sont devenues urbaines par intégration à une unité urbaine déjà existante : Verrières et Villechétif sont aujourd'hui agglomérées à l'unité urbaine de Troyes ; Vecqueville et Rupt sont rattachées à Joinville ; Saint-Laurent, Saint-Menges, Vinay, Osnes et Joigny-sur-Meuse intègrent respectivement les unités urbaines de Charleville-Mézières, de Sedan, d'Épernay, de Carignan et de Bogny-sur-Meuse. La moitié de ces 13 nouvelles communes urbaines connaît une dynamique démographique soutenue (supérieure à 1 % par an en moyenne) et seulement trois perdent de la population.

Une troisième unité urbaine apparaît entre 1999 et 2010 à Monthermé dans les Ardennes. Agglomérée en 1999 à l'unité urbaine de Bogny sur Meuse, elle se dissocie, en raison de modifications du bâti et constitue, en 2010, une nouvelle ville isolée.

Au contraire, deux unités urbaines mono-communales, Parny-sur-Saulx et Eurville-Bienville, deviennent rurales en 2010 : la baisse démographique de Pargny-sur-Saulx, engagée depuis le milieu des années 70, ne lui permet plus d'atteindre le seuil des 2 000 habitants agglomérés ; alors que l'évolution du bâti explique le reclassement d'Eurville-Bienville.

Ainsi, en Champagne-Ardenne, le nombre d'unités urbaines passe de 57 en 1999 à 58 en 2010 et le nombre de communes urbaines de 136 à 146. La superficie occupée par les unités urbaines augmente de 4 % en dix ans, un rythme moins élevé qu'au niveau métropolitain ou de la France de province (19 %). Avec cette croissance, la région se classe 20^e, devant la Picardie et la Bourgogne, seule région française à connaître une baisse de sa surface urbanisée. En dépit de la progression spatiale des unités urbaines, la part de la population vivant en ville en Champagne-Ardenne diminue en passant de 63 % en 1999 à 61 % en 2010. Comme la Bourgogne et la Picardie, la région se démarque de la tendance de France de province où le taux d'urbanisation augmente de 71 % à 73 %.



>> Définition

Les unités urbaines 2010

Les territoires urbains et ruraux sont des ensembles de communes. La différence entre les deux repose sur un double critère : la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Est considéré comme urbain (ou unité urbaine) un ensemble de communes sur lequel on trouve une zone de bâti continu, c'est-à-dire un espace au sein duquel il n'y a pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et dans lequel résident au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine est composée d'une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multi-communale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multi-communale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multi-communale. Par ailleurs, une agglomération multi-communale peut être constituée que de villes-centres.

Les communes qui n'entrent pas dans la constitution d'une unité urbaine constituent donc, par différence, le territoire rural.

Ces seuils (200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population) sont conformes aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. En France, les dénivelés importants et les cours d'eau (en l'absence de ponts) constituent des coupures dans la continuité du bâti. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aéroports, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées. Et ce à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient annulés dans le calcul des distances entre bâtis.



Des pôles plus densément peuplés qu'en province

Parmi les 58 unités urbaines de la région, huit comptent plus de 10 000 emplois et quatre de 5 000 à 10 000 emplois. Elles constituent, au sens du zonage en aires urbaines 2010, huit grands pôles d'emploi urbains et quatre moyens pôles d'emploi. Ces douze grands et moyens pôles coïncident avec les douze pôles identifiés par le zonage en aires urbaines de 1999.

En 2010, ces douze pôles et leur couronne d'influence construite sur les déplacements domicile-travail constituent autant d'aires. Ces douze aires couvrent 35 % du territoire régional et accueillent 68 % de la population. En comparaison des moyennes calculées sur l'ensemble des aires françaises

Composition des unités urbaines 2010

	Champagne-Ardenne					France de province	
	Communes	Population 2007	Population 1999	Évolution annuelle moyenne de population 1999/2007	Superficie	Évolution annuelle moyenne de population 1999/2007	
	Nombre	Nombre	Nombre	%	km ²	%	
Unités urbaines (délimitation 2010)	146	822 990	850 015	-0,4	2 457	0,5	
Communes déjà urbaines en 1999	133	809 840	837 705	-0,4	2 310	0,5	
Nouvelles communes urbaines en 2010	13	13 150	12 310	0,8	147	1,6	
Communes devenues rurales en 2010	3	4 663	4 838	-0,5	50	0,6	
Unités urbaines (délimitation 1999)	136	814 503	842 543	-0,4	2 360	0,5	

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007

structurées autour d'un grand ou moyen pôle - hors aire urbaine de Paris -, les aires de Champagne-Ardenne sont moins étendues et rassemblent moins de population (38 % en superficie et 76 % de la population pour les moyennes nationales). La densité de population des douze grandes et moyennes aires de Champagne-Ardenne s'élève à 101 hab./km² contre 188 hab./km² pour les grandes et moyennes aires de France (hors Paris). Dans l'ensemble des grandes aires urbaines et des moyennes aires de France, la Champagne-Ardenne se singularise par des écarts de densité importants entre les pôles et leurs couronnes. Avec 758 hab./km², la densité moyenne des douze pôles de Champagne-Ardenne est supérieure à celle des pôles nationaux (564 hab./km²), hors Paris. Seuls les grands et moyens pôles du Nord-Pas-de-Calais (883 hab./km²) et de Haute-Normandie (776 hab./km²) sont plus densément peuplés. Avec 2 230 hab./km², la densité du pôle rémois est particulièrement élevée et se différencie très nettement des autres pôles de la région (821 hab./km² pour l'unité urbaine de Charleville-Mézières, 2^e pôle le plus dense de la région). En raison des contraintes de disponibilités foncières, les pôles de Champagne-Ardenne s'étendent sur peu de communes (six en moyenne contre neuf pour la moyenne des grands et moyens pôles de France, hors pôles de l'aire urbaine de Paris) et se caractérisent par un poids du logement collectif élevé. La part des appartements parmi les résidences principales atteint 60 % en moyenne dans les douze grands et moyens pôles de la région, soit sept points de plus que la moyenne des grands et moyens pôles de province. Elle est la plus élevée dans le grand pôle urbain de Reims avec 71 % des logements occupés et atteint 58 % dans les pôles de Châlons-en-Champagne et Troyes.

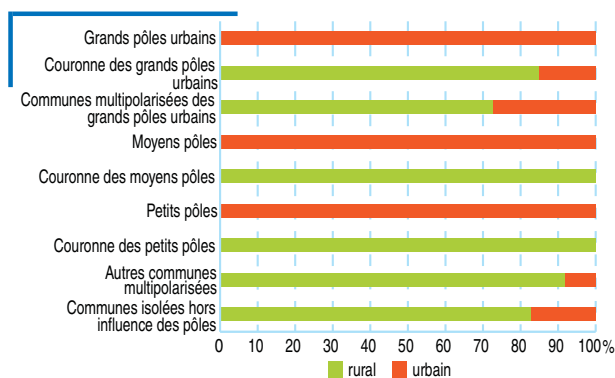
Des couronnes d'influence plutôt « rurales »

À l'inverse, les couronnes d'influence des douze pôles champardennais sont moins denses qu'en moyenne nationale, avec respectivement 34 hab./km² et 67 hab./km². Les couronnes les moins denses sont celles des pôles les plus petits : moins de 20 hab./km² pour Rethel et Langres. La plus dense est la couronne de Charleville-Mézières (51 hab./km²). La couronne du pôle rémois affiche une densité de 45 hab./km², proche de celle de Dijon (42 hab./km²) et moins élevée que celle de Metz (76 hab./km²) ou d'Amiens (65 hab./km²). Les densités des couronnes d'influence des pôles troyen et châlonnais sont les plus faibles avec respectivement 30 hab./km² et 22 hab./km². Ces faibles densités s'expliquent par la ruralité des communes qui composent les couronnes. La Champagne-Ardenne est la région française où la part de la population rurale - au sens des unités urbaines 2010 - dans les espaces d'influence des pôles est la plus élevée : 86 % des habitants des couronnes résident dans une commune rurale. Dans les couronnes de Sedan, Épernay, Chaumont ou Saint-Dizier, toutes les communes sont rurales. Dans la couronne troyenne, 95 % de la population est « rurale ». Cette part est moins élevée dans les espaces d'influence de Charleville-Mézières (73 %), Châlons-en-Champagne (77 %) ou Reims (80 %), en raison de la présence de petites unités urbaines dans le périmètre de la couronne (Nouzonville et Nouvion-sur-Meuse dans la couronne de Charleville-Mézières ; l'Épine et Sarry dans celle de Châlons-en-Champagne ; Muizon, Fismes, Guignicourt, Warmeriville, Bazancourt et Witry les Reims dans celle de Reims).

Dans les régions plus rurales que la Champagne-Ardenne, la densité de population des couronnes est supérieure (44 hab./km² en Bourgogne et 40 hab./km² dans le Limousin) et la part de la population des couronnes vivant dans une commune rurale moins élevée (83 % en Bourgogne et 79 % dans le Limousin).

Le rapport de densité de population entre pôle et couronne atteint ainsi 1 à 22 en Champagne-Ardenne, contre 1 à 9 au niveau national. L'aire de Reims se caractérise même par le plus fort rapport de densité entre pôle et couronne de France : dans la couronne, la densité de population est 49 fois moins élevée que dans le pôle. Dans les aires d'Amiens, Metz et Dijon, proches géographiquement et démographiquement, ce rapport varie respectivement de 1 à 18, 1 à 12 et 1 à 34. Dans la région, il est aussi élevé à Châlons-en-Champagne (35), Vitry-le-François (30) et Troyes (25) mais est inférieur à Rethel (1 à 7) ou Saint-Dizier (1 à 9).

Part de la population urbaine ou rurale selon les catégories du zonage en aires urbaines 2010



Population urbaine = population des unités urbaines
 Note de lecture : dans les couronnes des grands pôles urbains, 85% de la population réside dans une commune rurale au sens des unités urbaines
 Source : Insee, recensement de la population 2008

Des aires de plus en plus étendues

En 10 ans, les douze aires de Champagne-Ardenne se sont étendues sur 213 nouvelles communes. Elles occupent aujourd'hui 35 % du territoire régional contre 27 % en 1999. Les deux tiers des communes intégrées étaient des communes sous influence de plusieurs pôles en 1999 et un tiers correspondait à des communes isolées en dehors de l'influence d'un pôle. Ces communes sont très petites : 119 comptent moins de 200 habitants et 62 de 200 à 499 habitants. Parmi ces 213 communes, 38 sont des communes de l'Aisne, confortant les phénomènes de périurbanisation du pôle rémois sur des territoires de plus en plus éloignés, jusqu'à 40 minutes par la route, avec en corollaire la croissance des déplacements domicile-travail. Exceptés Romilly-sur-Seine, Rethel et Langres, les aires de Champagne-Ardenne s'étendent. Les extensions peuvent s'inscrire en cercles concentriques comme à Reims et Chaumont, ou prendre des directions privilégiées. À Sedan, l'extension se fait vers le sud, limitée à l'ouest par la proximité de Charleville-Mézières et au nord par la frontière belge, les communes étrangères n'étant pas prises en compte. À Troyes, l'extension s'inscrit dans un demi-cercle septentrional.



Deux tiers de la croissance démographique des couronnes portés par leur extension

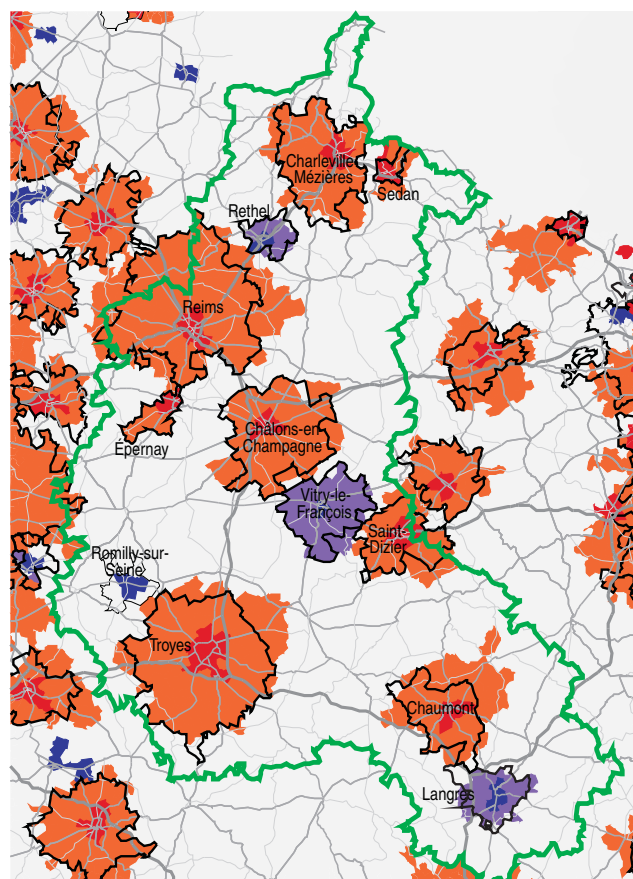
Entre 1999 et 2008, la population des douze grandes aires urbaines ou moyennes aires de Champagne-Ardenne augmente de 46 000 habitants en passant de 891 100 à 937 100 habitants. Cette croissance démographique est exclusivement portée par les couronnes (+66 400 habitants) pendant que les grands et moyens pôles dans leur ensemble connaissent une baisse de population (-20 400 habitants).

L'extension territoriale n'explique pas à elle-seule la croissance démographique des couronnes. La population des couronnes sous influence d'un pôle en 2010 peut aussi avoir augmenté en raison de l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi, en Champagne-Ardenne, l'extension contribue pour les deux-tiers à la croissance démographique des couronnes, la densification des communes sous influence en 2010 expliquant le tiers restant.

Sur les douze aires, sept sont en croissance démographique pendant que cinq perdent de la population (Charleville-Mézières, Épernay, Langres Romilly-sur-Seine et Saint-Dizier). Les effets d'extension et de densification ainsi que leur ampleur peuvent varier d'une aire à une autre. Reims et Troyes combinent des effets extension et densification favorables. Dans les aires de Châlons-en-Champagne et Reims, en faible croissance démographique, les deux effets sont peu marqués. À Romilly-sur-Seine et dans une moindre mesure Langres, ils sont négatifs. En dix ans, le pôle de Romilly-sur-Seine perd toute son influence sur les communes environnantes en raison des difficultés économiques locales - disparition d'un millier d'emplois - et de sa proximité avec le grand pôle d'emploi troyen. En 2010, son périmètre se réduit aux seules trois communes du pôle, comme Pithiviers dans le Loiret, Quimperlé ou Lamballe en Bretagne ou encore Joigny dans l'Yonne.

Hormis Romilly-sur-Seine et Langres, toutes les aires gagnent de la population par extension. La population de l'aire sedanaise augmente de 4 200 habitants : pour les trois quarts avec l'extension de sa couronne et pour un quart avec l'extension de son pôle qui intègre aujourd'hui la commune de Saint-Menges. En dix ans, l'aire de Chaumont s'est étendue sur 35 nouvelles communes, notamment vers le nord et le nord-est. Avec les phénomènes de périurbanisation, elle intègre désormais les communes de Bologne (1 866 hab. en 2008) ou Son-

Évolution entre 1999 et 2010 des limites des douze aires structurées autour d'un grand pôle urbain ou d'un moyen pôle



Zonage en aires urbaines 2010

- Grands pôles urbains
- Couronne des grands pôles urbains
- Moyens pôles
- Couronne des moyens pôles

Contour des aires 1999 définition 2010 au 18/11/2011

- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

court-sur-Marne (416 hab.). Pour de nombreuses autres communes, l'extension est surtout « mécanique », l'emploi diminue et les migrations résidentielles sont déficitaires. L'aire de Reims est celle qui gagne le plus d'habitants par extension (+23 800 habitants) ; rapportée à la population totale de l'aire, cette dynamique est la plus forte des douze aires régionales. L'influence du pôle rémois s'étend aujourd'hui sur 36 commu-



>> Méthodologie

Densification et extension des aires

Entre 1999 et 2010, les aires évoluent de façons différentes, pour des raisons variées : dynamiques démographiques, évolution du marché du travail, possibilités géographiques d'extension territoriale, maillage urbain préexistant.

Pour mesurer cette évolution, un zonage a été effectué à partir des données du recensement de 1999, en utilisant les catégories élaborées pour le zonage en aires urbaines de 2010.

Une décomposition simple permet de distinguer dans les évolutions territoriales un effet de densification, et un effet d'extension territoriale, effets qui traduisent l'un et l'autre l'accroissement de l'emprise territoriale de la ville. Extension, parce que les actifs viennent travailler de plus loin dans les pôles urbains. Densification, lorsque les territoires sous influence urbaine gagnent de la population.

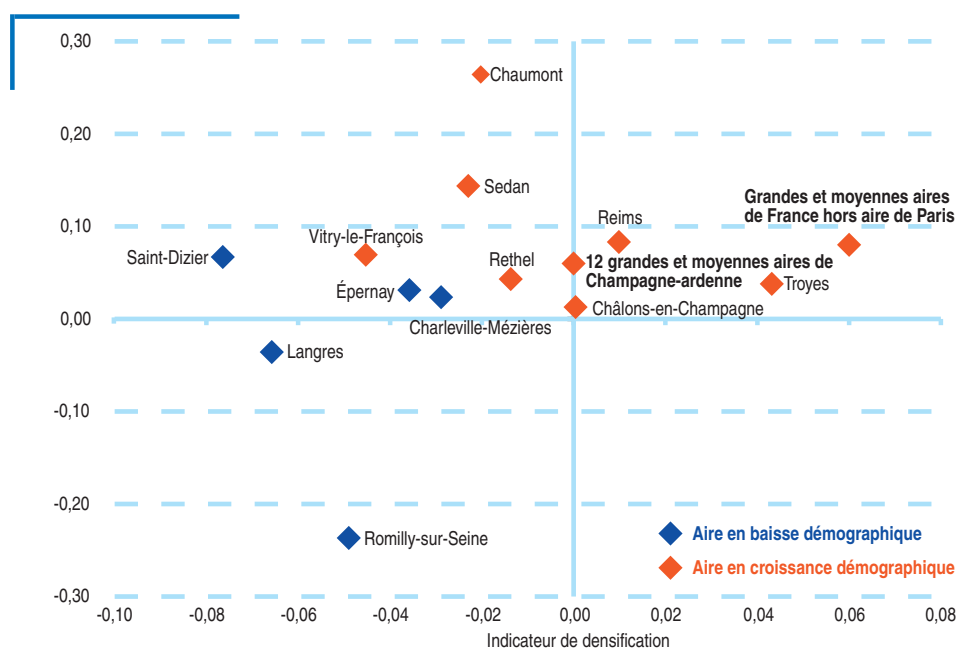
L'évolution de la population de l'aire se décompose de la façon suivante :

$$\underbrace{pop_{2008_cont2010} - pop_{1999_cont1999}}_{\text{évolution}} = \underbrace{pop_{2008_cont2010} - pop_{1999_cont2010}}_{\text{densification}} + \underbrace{pop_{1999_cont2010} - pop_{1999_cont1999}}_{\text{extension}}$$

Ces variations de population ne permettent pas de comparer les aires entre elles à cause de leur grande différence de taille ; c'est pourquoi des indicateurs de densification et d'extension sont calculés :

$$ind_ext = \frac{Extension}{pop_{1999_cont1999}} ; ind_dens = \frac{Densification}{pop_{1999_cont2010}}$$

Décomposition de l'évolution de population entre 1999 et 2008 dans les douze grandes et moyennes aires de Champagne-Ardenne selon les effets « extension » et « densification »



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

nes ardennaises (15 de plus qu'en 1999) et sur 67 communes picardes (38 de plus qu'en 1999). En 2008, dans ces deux extensions, respectivement 700 et 600 actifs de plus qu'en 1999 se rendent chaque jour dans le pôle d'emploi de Reims pour travailler.

Densification dans les grandes aires urbaines de Troyes et Reims

Sur les douze aires de Champagne-Ardenne, seules Reims et Troyes se densifient dans leur périmètre de 2010. Entre 1999 et 2008, la population de l'aire urbaine de Troyes passe de 173 900 habitants à 188 300. Par densification, l'aire gagne 7 800 habitants et par extension 6 600 habitants. L'aire de Troyes se singularise dans la région par une densification de

son pôle qui contribue à hauteur de 11 % à la croissance démographique de l'aire.

La population de l'aire urbaine de Reims passe de 286 900 en 1999 à 313 800 en 2008, soit un gain de 26 900 habitants. Cette évolution s'explique pour les neuf dixièmes par l'extension de l'aire urbaine et pour un dixième par l'apport de nouveaux habitants dans les communes de la couronne sous influence du pôle rémois en 2010. Au contraire du pôle troyen, le pôle rémois se dé-densifie en perdant 5 300 habitants.

Pour les dix autres aires urbaines, rapportée à la population, l'ampleur de la dé-densification est la plus forte dans les aires de Saint-Dizier et Langres, qui perdent respectivement 4 500 et 1 000 habitants dans leur périmètre de 2010.

Population des douze grandes et moyennes aires de Champagne-Ardenne

	Zonage 2010		Zonage 99 définition 2010**		Évolution		
	Population* 2008	Nombre de communes	Population* 1999	Nombre de communes	de population entre 1999 et 2008	due à la densification	due à l'extension
Reims	313 800	238	286 900	163	26 900	3 100	23 800
Troyes	188 300	149	173 900	124	14 400	7 800	6 600
Charleville-Mézières	106 700	103	107 400	94	-700	-3 200	2 500
Châlons-en-Champagne	81 200	66	80 200	55	1 000	0	1 000
Saint-Dizier	54 800	43	55 600	35	-800	-4 500	3 700
Chaumont	44 100	64	35 600	29	8 500	-900	9 400
Épernay	37 500	19	37 700	18	-200	-1 400	1 200
Sedan	32 900	20	29 500	9	3 400	-800	4 200
Vitry-le-François	32 800	62	32 000	53	800	-1 600	2 400
Romilly-sur-Seine	16 000	3	22 000	13	-6 000	-800	-5 200
Langres	14 800	32	16 500	32	-1 700	-1 000	-700
Rethel	14 200	16	13 800	16	400	-200	600
Total	937 100	815	891 100	641	46 000	-3 500	49 500

* données arrondies à la centaine

** version du 18/10/2011

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

>> Les douze aires de Champagne-Ardenne dans le classement national des 356 grandes et moyennes aires

Entre 1999 et 2010, dans la hiérarchie nationale des grandes aires urbaines et moyennes aires, le rang des aires de Champagne-Ardenne évolue. Les aires les moins dynamiques perdent des places : Saint-Dizier passe de la 126^e à la 144^e place, Châlons-en-Champagne perd 13 places et se retrouve au 107^e rang, Charleville-Mézières 11 (69^e à 80^e) et Épernay 12 places pour se situer désormais au 175^e rang national. Troyes cède trois places et Reims se maintient au 29^e rang. Seule l'aire de Chaumont, en raison de la forte extension de sa couronne, remonte dans le classement national de la 167^e à 161^e place. Avec le recul de Châlons-en-Champagne, la Champagne-Ardenne ne compte plus que trois aires parmi les 100 plus grandes aires françaises.

Une commune sur cinq en dehors de l'influence d'un pôle

À côté de ces douze aires, 21 petits pôles - unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois - et leur couronne complètent la structuration du territoire régional en 33 aires. Les 21 petites aires couvrent 5 % du territoire régional et accueillent 8 % de la population, contre respectivement 5 % et 5 % pour les petites aires de France, la densité des petites aires champardennaises étant plus élevée qu'au niveau national. Malgré l'extension territoriale des petites aires de Bar-sur-Aube et Sézanne et l'apparition de Carignan dont le pôle atteint, en 2008, le seuil des 1 500 emplois, l'espace constitué de ces aires est en déprise démographique avec une perte de population de -0,1 % en moyenne chaque année.

Au fil des ans, les interstices entre grandes, moyennes ou petites aires se couvrent de communes sous influence de plusieurs pôles. En dix ans, l'espace multipolarisé - formé des communes dans lesquelles au moins 40 % des actifs occupés sont attirés par deux aires ou plus - progresse significativement, au gré des opportunités foncières notamment. Sa superficie augmente d'un tiers et le nombre de communes concernées passe de 431 à 679. La population des communes multipolarisées s'accroît de 75 100 habitants entre 1999 et 2008, dont 8 300 par apport de population dans les communes multipolarisées en 2010 et 66 800 par extension.

Avec cette extension, les grands et moyens pôles, forment, de Sedan à Langres et jusqu'à Dijon, un long espace continu relié par des communes multipolarisées. En particulier, dans la Marne, l'extension de l'espace multipolarisé ne laisse place qu'à un faible territoire de communes isolées, entre Sézanne, Vitry-le-François et Épernay.

La progression de l'espace multipolarisé se fait sur les communes isolées hors influence d'un pôle, grand petit ou moyen. Le nombre de communes isolées s'est réduit de moitié en 10 ans : près de 400 communes, isolées en 1999, sont intégrées, en 2010, dans une couronne d'un pôle ou sont passées sous influence de plusieurs pôles. Les communes isolées concernent aujourd'hui 22 % des communes de la région et accueillent 8 % des Champardennais, contre 21 % et 6 % pour la France métropolitaine hors aire urbaine de Paris. En Picardie et en Lorraine, les communes isolées rassemblent en proportion moins de communes et moins de population. La Franche-Comté, l'Aquitaine, la Basse-Normandie affichent des parts proches de celles de Champagne-Ardenne. En Auvergne, Limousin ou Corse, la part des communes isolées ou de la population vivant dans une commune isolée est près du double des parts de Champagne-Ardenne. Ces communes hors influence d'un pôle sont petites : sept sur dix comptent moins de 200 habitants, et neuf sur dix moins de 500 habitants. Entre 1999 et 2008, elles perdent de la population au contraire de la tendance nationale. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie



>> Pour en savoir plus

« [Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie](#) », Insee première n° 1364, août 2011.

« [Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines](#) », Insee première n° 1375, octobre 2011.

« [Le nouveau zonage en aires urbaines 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes](#) », Insee Première n° 1374, octobre 2011.



>> Définition

Le zonage en aires urbaines 2010

Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influence des villes (au sens des agglomérations, ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiés de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les « **grands pôles urbains** » (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les « **moyens pôles** » (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les « **petits pôles** » (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de « **communes multi-polarisées des grandes aires** » comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multi-polarisées des grandes aires constituent l'« **espace périurbain** ».

On définit par ailleurs les « **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** » de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multi-polarisées des grandes aires, on détermine les « **autres communes multi-polarisées** » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées « **communes isolées hors influence des pôles** ».

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

Dans le cadre de cette étude, pour analyser les extensions des couronnes entre 1999 et 2010, le périmètre des aires urbaines 1999 rédéfini selon les catégories de communes en aires urbaines 2010, dans une version au 18 octobre 2011, a été utilisé.

Pour cette analyse, le territoire de référence retenu est celui France métropolitaine hors aire urbaine de Paris.

Répartition des 1 949 communes de Champagne-Ardenne selon leur catégorie de commune dans le zonage en aires urbaines 2010

	Champagne-Ardenne										France métropolitaine hors aire urbaine de Paris			
	Zonage 2010						Zonage 1999 définition 2010**							
	Population 2008		Communes		Sup	Densité	Population 1999		Communes		Population 2008		Com-munes	Densité
	Nombre	%	Nombre	%	Km ²	Hab/km ²	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%	Hab/k m ²
Grandes aires urbaines	836 717	62,5	634	32,5	7 896	902	791 685	59,0	496	25,4	35 991 116	71,9	39,4	198
Grands pôles urbains	578 524	43,2	60	3,1	668	866	593 833	44,3	55	2,8	26 158 857	52,3	8,0	646
Couronne des grands pôles urbains	258 193	19,3	574	29,5	7 228	36	197 852	14,8	441	22,6	9 832 259	19,6	31,3	70
Multipolarisé des grandes aires urbaines	63 391	4,7	131	6,7	1 697	37	30 112	2,2	63	3,2	3 207 765	6,4	11,4	62
Moyennes aires	77 735	5,8	113	5,8	1 152	346	84 325	6,3	114	5,8	2 106 758	4,2	3,6	103
Moyens pôles	52 500	3,9	12	0,6	164	320	57 670	4,3	13	0,7	1 757 186	3,5	1,3	195
Couronne des moyens pôles	25 235	1,9	101	5,2	988	26	26 655	2,0	101	5,2	349 572	0,7	2,3	30
Petites aires	112 471	8,4	89	4,6	1 232	161	128 740	9,6	97	5,0	2 495 624	5,0	4,2	96
Petits pôles	100 730	7,5	35	1,8	737	137	101 143	7,5	29	1,5	2 328 479	4,7	2,5	127
Couronne des petits pôles	11 741	0,9	54	2,8	495	24	27 597	2,1	68	3,5	167 145	0,3	1,7	22
Autre multipolarisé	139 421	10,4	548	28,1	7 226	19	97 558	7,3	368	18,9	3 311 518	6,6	20,2	32
Communes isolées*	108 269	8,1	434	22,3	6 403	17	208 943	15,6	811	41,6	2 932 987	5,9	21,2	20
Ensemble	1 338 004	100,0	1 949	100,0	25 606	1 482	1 341 363	100,0	1 949	100,0	50 045 768	100,0	100,0	95

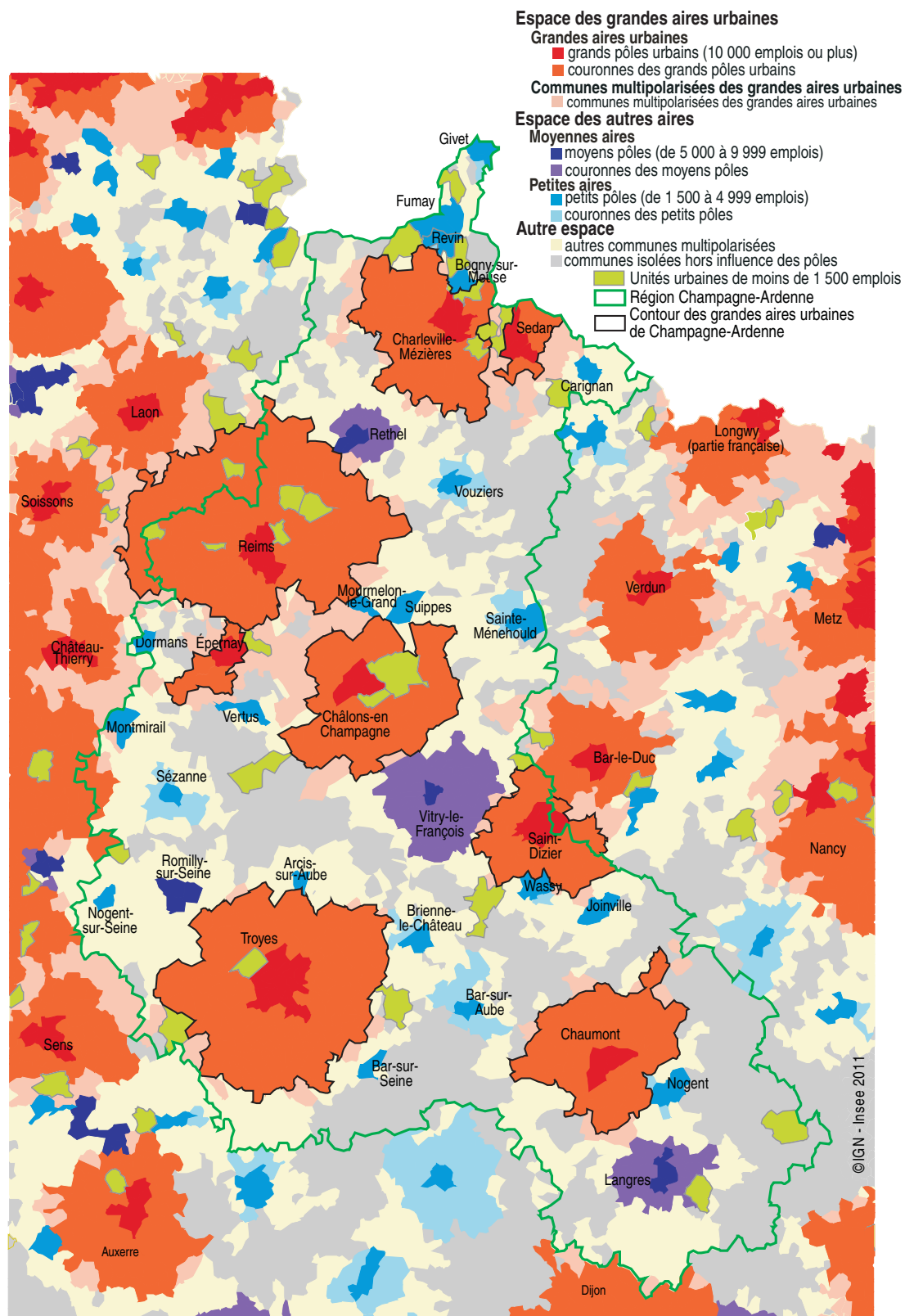
* Communes isolées hors influence des pôles

** version du 18/10/2011

Note : le zonage en aires urbaines 1999 a été réétudié pour tenir compte des nouvelles catégories d'espace retenues avec le zonage en aires urbaines de 2010. Ce zonage réétudié ne correspond donc pas au zonage en aires urbaines 1999 utilisé jusqu'à présent. Par ailleurs, des communes ont pu changer de catégorie d'espace entre 1999 et 2010. Ces changements ne sont pas pris en compte dans ce tableau : une commune a été affectée en 1999 dans sa catégorie d'espace de 2010. C'est le cas notamment du pôle de Sedan qui passe de moyen pôle en 1999 à grand pôle urbain en 2010 : il a donc été, pour ce tableau, affecté en grand pôle en 1999.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

Carte des aires urbaines 2010 de Champagne-Ardenne



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2008

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
 10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
 Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
 Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
 Rédaction en chef : Sandrine Rigollot
 Secrétaire de fabrication : Mireille Chasseigne - Création de l'image visuelle : 5pointcom
 © INSEE-2011 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA11D860 - Dépôt légal 2011

Une version électronique
 de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
 Rubrique :
 produits et services, publications